

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

POLICE MUNICIPALE

N° 56 /2024

MISE EN PLACE D'UN
PANNEAU « STOP » A LA
SORTIE DU PARKING DE
LA RESIDENCE « L'OR
ROSE » ET A
L'INTERSECTION DE
L'AVENUE JACQUES
IMBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.325-12, R.417-10 et R.417-11 ;

VU la circulaire interministérielle du 7 juin 1977, relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté municipal du 31 mai 1963 visé par Monsieur le Préfet de Vaucluse le 28 juin 1963 sur la circulation et le stationnement dans l'agglomération Orangeoise ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de mettre en place une signalisation par l'implantation d'un panneau « STOP » suite à la restructuration de l'avenue Jacques Imbert et afin de prévenir les accidents de la circulation ;

- ARRETE -

Article 1 : Un panneau « STOP » de type AB4 et un marquage au sol (bande blanche), régleront la circulation des véhicules sortant du parking situé derrière le bâtiment de la résidence « L'Or Rose » au croisement avec l'avenue Jacques Imbert.

Article 2 : Ce panneau réglementaire matérialisera les présentes prescriptions et avisera les usagers.

Article 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément au Code de la Route.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de la circonscription et les Agents placés sous ses ordres, Monsieur le Directeur de la Police Municipale et les Agents placés sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et publié au registre des arrêtés.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 02/07/2024



Le Maire,
Yann BOMPARD

